

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
27/01/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**TARIFS DE
L'ACCUEIL DE
LOISIRS SANS
HEBERGEMENT
(ALSH)
CHANTE COUCOU**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220203-DE11-030222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



SEANCE DU 3 FEVRIER 2022



**DELIBERATION N° 11
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Foyer (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, excusée

Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n° 16 en date du 16 décembre 2021 concernant le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour la gestion de l'ALSH à compter du 1^{er} février 2022, pour une durée d'un an renouvelable trois fois,

Considérant l'attribution du marché par Décision du Maire de La Calmette n° 2022-002 du 25.01.2022, à l'Association Les Francas, sur la base annuelle de 58 229,12 €, soit 20,51 € la journée/enfant, suite à l'appel d'offres,

Il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les tarifs applicables au 1^{er} février 2022 sont :

Quotient Familial	PRIX ENFANT (hors repas)		
	JOURNEE	SEMAINE (5 JOURS)	DEMI- JOURNEE
INFERIEUR OU EGAL à 630€/MOIS *	10.00 €	9.10 € / JOUR	6.40 €
SUPERIEUR à 630€/MOIS	10.70 €	9.70 € / JOUR	7.00 €

* Imprimé CAF pour les allocataires - Avis d'imposition pour les non allocataires CAF

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

